

Arrêté du 14 janvier 2014 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

14/01/2014

Est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national à l'Association amis FSH Europe. Est renouvelé pour cinq ans à compter du 2 février 2014 un agrément au niveau national à L'Association vivre mieux le lymphœdème. Est renouvelé pour cinq ans à compter du 18 mars 2014 un agrément au niveau national à l'Association française pour la prévention des allergies.